

3 heures en 2 entretiens

Étude de faisabilité 1

Présentation de l'accompagnement VAE, du rôle de l'AAP (Architecte Accompagnateur de Parcours, de la méthodologie, des outils, des modalités (individuel et collectif), des moyens matériels et humains. Information sur la durée, le coût et les disponibilités. Présentation du dossier de faisabilité. Identification du diplôme visé.

Étude de faisabilité 2

Renseigner, compléter le dossier de faisabilité. Planifier un parcours personnalisé. Transmettre le dossier au certificateur

Jusqu'à 30 heures en individuel & 20 heures en collectif, réparties sur 8 mois maximum

Initier l'écriture

Contrat d'engagement réciproque et planification des rendez-vous

Présentation du dossier d'expérience à rédiger et du référentiel diplôme

Retour sur le parcours pour identifier les expériences probantes

Au regard du référentiel diplôme, lister les activités professionnelles retenues pour la rédaction du dossier de preuves

Date prévisionnelle de dépôt du dossier d'expérience planifiée 2 mois après démarrage

Accompagner la rédaction

Co lecture des parties rédigées, conseil et approfondissement

Vérification de l'adéquation du récit avec le référentiel du diplôme visé

Suivi de l'avancement du dossier, validation de l'évolution, recadrage ou approfondissement si besoin, planification des parties à rédiger, modifier ou compléter

Relecture finale du dossier de preuves, annexes, sommaire, glossaire etc...

Préparer l'oral

Présentation de l'épreuve orale et de la constitution du jury

Identification et préparation des questions types

Préparation de la présentation du candidat

Simulation de l'épreuve face au jury

Entretien de suivi après le passage devant jury

Entretien Semi-directif

Entretien d'explicitation

Dossier d'expérience avec annexes

Accompagnement individuel et/ou collectif

Pourquoi ?

La VAE permet de faciliter l'évolution professionnelle:

- Faire reconnaître son expérience et ses compétences
- Obtenir un diplôme
- Développer sa confiance
- Sécuriser son parcours
- Se présenter à un concours nécessitant un niveau de qualification
- Augmenter son employabilité

Pour qui ?

- Salarié
- Demandeur d'emploi
- En CDI
- En CDD
- En Intérim

Une formation complémentaire peut être prescrite dans la limite de 70 heures pour une VAE Totale et 35 heures pour une VAE Partielle.

Quand ?

- Jusqu'à 30 heures d'accompagnement individuel et jusqu'à 20 heures d'accompagnement collectif, réparties sur 8 mois maximum
- Sur votre temps de travail via un congé VAE
- Sur votre temps libre
- En présentiel ou en visio
- Accompagnement collectif et/ou individuel

Coût et Financement

Le tarif dépend des modalités de durée de votre accompagnement.

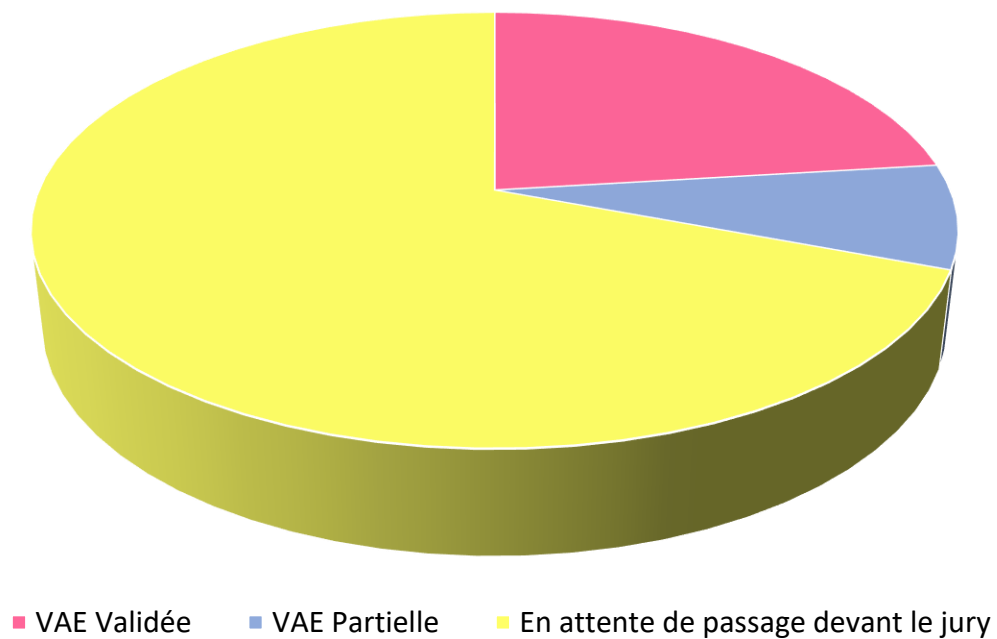
Financement CPF, employeur, OPCO, fonds propres

Depuis l'ouverture de la plateforme France VAE: **100%** des études de faisabilité réalisées avec Camélia Compétences sont acceptées

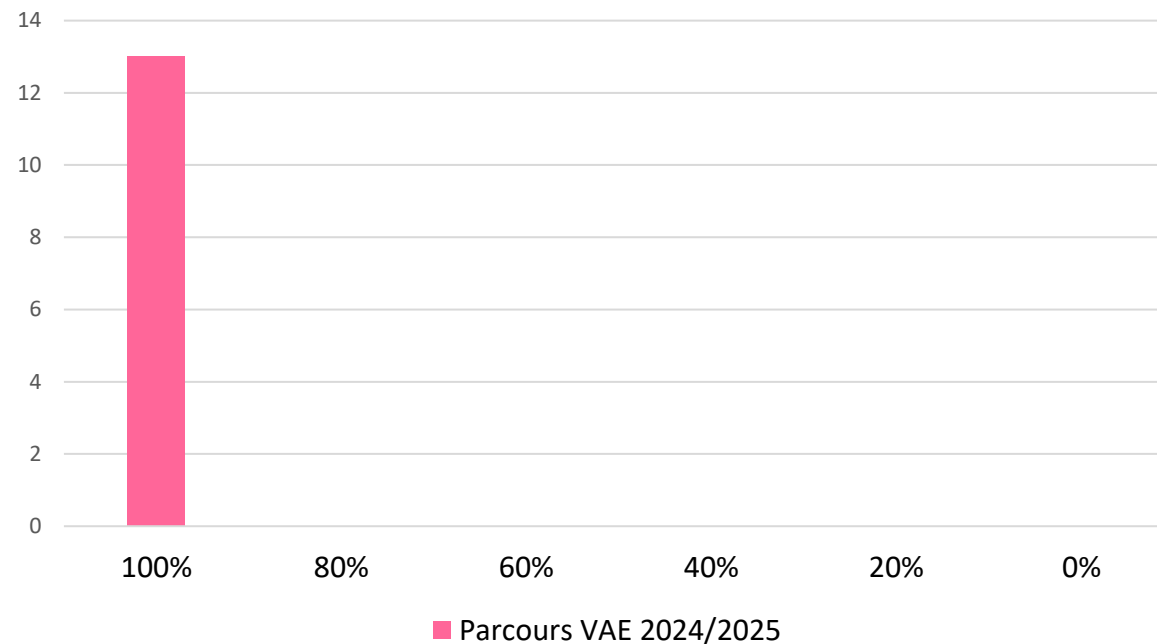
Camélia Compétences, Partenaire de votre épanouissement professionnel

Contact: Emmanuelle BERTHE 07 49 98 72 91 – cameliacompetences@outlook.com – www.cameliacompetences.fr

Résultats Parcours VAE 2024/2025



Êtes-vous satisfait de l'accompagnement VAE par Camélia Compétences ?



Camélia Compétences, Partenaire de votre épanouissement professionnel

Contact: Emmanuelle BERTHE 07 49 98 72 91 – cameliacompetences@outlook.com – www.cameliacompetences.fr